

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 dans les Alpes Françaises »

Thématique de l'AMI : Proposer des solutions innovantes et durables en alimentation, nutrition santé et cosmétiques

Les réponses à cet AMI devront être envoyées à l'adresse mail suivante

sara.aibeche@pole-innovalliance.com avant le **15 Août 2025**.

1. Contexte

La France s'est portée candidate pour l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030.

Le 24 juillet 2024 le Comité International Olympique a attribué l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 aux Alpes Françaises lors de sa 142^{ème} session.

Après Chamonix en 1924, Grenoble en 1968 et Albertville en 1992, ce sera la 4^{ème} fois que la France accueille les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver, au sein du plus grands domaines skiables du monde, qui accueille chaque année des millions de visiteurs et doté d'infrastructures de qualité dans un cadre naturel préservé : les Alpes Françaises.

A l'instar des Jeux d'été 2024, l'accueil des Jeux d'hiver 2030 sera l'opportunité d'accélérer le développement économique, social et environnemental du territoire régional, en particulier les Alpes du Sud, et d'inscrire ses impacts positifs dans la continuité des politiques publiques portées par la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis 2017 en faveur de ses vallées et de ses montagnes.

En particulier, la candidature des Alpes Français pour les Jeux d'hiver 2030 affiche six priorités :



Six priorités pour des Jeux sobres et durables



C'est dans ce contexte que s'inscrivent les présents appels à manifestation d'intérêt (AMI), afin de faire de l'accueil de ces Jeux un vecteur et un accélérateur de développement et de promotion de nos territoires.

Six AMI sont lancés, visant à identifier des solutions répondant aux volets suivants :

AMI	Thématique	Pilote
AMI n°1	Transporter	CapEnergies
AMI n°2	Adapter les infrastructures et les usages au changement climatique	Ea Ecoentreprises
AMI n°3	Capter et télédiffuser des informations et images	Aktantis
AMI n°4	Sécuriser et prévenir les risques (physique, cyber, sanitaire)	SAFE
AMI n°5	Assurer le spectacle	SAFE
AMI n°6	Proposer des solutions innovantes et durables en alimentation, nutrition santé et cosmétique	Innov'alliance

Pour chacun des thèmes, les solutions seront évaluées selon les critères définis ci-après, en vue d'accompagnement vers les autorités compétentes de l'organisation des Jeux d'hiver 2030. La sélection d'un projet à la suite de cet AMI n'engage pas à la signature d'un contrat.

2. Objectifs de valorisation des technologies

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est de valoriser le savoir-faire technologique du territoire, en mobilisant les compétences et les innovations développées par les acteurs économiques et industriels en Région Sud et Auvergne-Rhône-Alpes.

Deux types de solutions technologiques sont recherchées dans cette perspective :

- **des technologies à très fort niveau de maturité (TRL \geq 8)**, susceptibles d'être intégrées directement à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030. Ces solutions devront être opérationnelles et prêtes à l'emploi pour contribuer concrètement au bon déroulement des Jeux. Ces solutions devront être robustes, éprouvées, et adaptables aux contraintes spécifiques du milieu montagnard ;
- **des technologies à un niveau de maturité intermédiaire (TRL 6/7)**, sans être encore totalement déployées à grande échelle, ces solutions doivent permettre une expérimentation visible pendant l'événement, notamment lors de temps forts comme la cérémonie d'ouverture. L'objectif est de faire des Jeux un terrain de démonstration pour des innovations prometteuses, capables de marquer les esprits par leur dimension technologique, créative ou durable.

Cet appel vise ainsi à identifier et promouvoir des propositions innovantes qui illustrent la richesse et le dynamisme de l'écosystème régional, et répondant aux exigences définies dans le cahier des charges ci-après.

3. Cahier des charges de l'AMI

Innov'alliance, porteur du sous-groupe « Alimentation, nutrition, cosmétique, bien-être » recherche des personnes morales porteuses de solutions technologiques innovantes, en lien avec cette thématique, et pouvant être intégrées ou expérimentées à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver.

Les solutions devront répondre aux exigences suivantes :

- **Assurer l'alimentation, la nutrition et le bien-être des athlètes et des visiteurs** grâce à des produits sains, sûrs et naturels issus de filières responsables ;
- Promouvoir le développement de **produits éco-conçus**, alignés avec les principes de la **bioéconomie circulaire et valorisant les compétences et savoir-faire régionaux**.
- Encourager une **consommation responsable**, favoriser les circuits courts afin de limiter l'impact environnemental.

Les domaines d'application sont :

- **Alimentation** : Développement et promotion d'aliments et boissons sains, nutritifs et locaux, pensés pour répondre aux besoins des sportifs comme du grand public (repas ou collations riches en nutriments, énergisants, faciles à consommer, adaptés aux conditions de montagne...)
- **Compléments alimentaires**

Solutions innovantes (formules, formats...) pour des compléments alimentaires visant à soutenir la performance et l'endurance des athlètes, la récupération musculaire et physique, la gestion du stress et de la fatigue, le soutien du système immunitaire...

Cosmétique

Développement de produits de soin, d'hygiène et de protection adaptés aux conditions hivernales en altitude : crèmes protectrices, baumes réparateurs, soins barrières contre le froid, le vent et le soleil, produits d'hygiène écologiques, nomades, sans eau, format solide...

Emballages :

Conception et développement d'emballages créatifs, écoconçus et respectueux de l'environnement. L'objectif est de minimiser les déchets et de promouvoir des solutions d'emballage innovantes et pratiques.

Les projets devront s'inscrire pleinement dans les priorités définies par la candidature des Alpes françaises, notamment :

- la valorisation de savoir-faire locaux et complémentaires ;
- la mise en œuvre de solutions sobres, responsables et sécurisées ;
- une approche durable prenant en compte les enjeux du réchauffement climatique ;
- une attention particulière portée à l'inclusion, à l'accessibilité, et aux retombées locales en termes d'emploi et de développement territorial.

4. Modalités de soumission et critères d'évaluation

Les candidatures en groupement sont autorisées. Dans ce cas, un chef de file devra être désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et assurer le pilotage administratif du dossier.

Les porteurs de projets restent pleinement propriétaires de leurs solutions. Les informations communiquées dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt seront traitées de manière confidentielle et utilisées uniquement aux fins de l'analyse et de l'instruction des candidatures.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit inclure les sections suivantes :

- un descriptif rapide des activités de la structure candidate ;
- un descriptif de la solution technologique proposée incluant son déploiement ;
- un descriptif des moyens humains à mobiliser : nombre d'ETP, période de mobilisation, missions, titres et fonctions.

Les candidats devront remplir la trame de formulaire qui fera office de réponse à l'AMI. Les dossiers de réponse doivent être transmis avant le **15 août 2025** (au format PDF ou Word uniquement). Les candidatures sont à envoyer par mail à l'adresse suivante : sara.aibeche@pole-innovalliance.com

Critères d'éligibilité

Pour être déclarée éligible, la candidature devra respecter le cahier des charges de l'appel et s'inscrire dans les valeurs portées par la candidature des Alpes françaises, telles que définies dans les critères d'évaluation ; la structure candidate devra être un acteur ou une institution ayant un impact économique significatif en Région Sud ou en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Critères d'évaluation

La qualité de la candidature sera jugée selon les critères suivants :

- le caractère innovant du projet ;
- la maturité de la (des) solution(s) proposée(s) ;
- le respect des priorités définies par les Alpes Françaises dans leur candidature ;
- l'impact économique de l'entreprise en Région Sud ou en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'évaluation des propositions pourra être complétée par un entretien en présentiel ou en visioconférence.

Calendrier

Le calendrier prévisionnel de l'AMI est le suivant :

Action	Dates
Lancement de l'AMI	08 juillet 2025
Clôture de l'AMI	15 août 2025
Evaluation des candidatures reçues	30 septembre 2025
Réponse aux candidats	15 octobre 2025

Pour toute question relative à cet AMI, vous pouvez contacter :

Sara Aibeche

sara.aibeche@pole-innovalliance.com